COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOHEDES

DU 17-03-2023

<u>Présents</u>: Bégué Thierry, Surjis Christine, Sos Géraldine, Moreau Anna, Cherrier Alexandre <u>Absents excusés</u>: Moreau Anna / Raymaekers Bart (présent à partir du vote n°5 Taux des taxes locales)

Compte-rendu: Géraldine

Ouverture de la séance à 19h00, fin à 21h00.

Ordre du jour :

1) Approbation des Comptes Administratifs 2022 Principal, Eau, Photovoltaïque

Les comptes administratifs 2022 Général, Eau et Photovoltaïque sont présentés à l'Assemblée.

Délibération, puis validation à l'unanimité des présents.

2) Approbation des Comptes de Gestion 2022 Principal, Eau, Photovoltaïque

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2022 Général, Eau, Photovoltaïque dressés par Madame le Receveur Municipal. Il précise que ces comptes de gestion sont en tout point identiques aux comptes administratifs Principal, Eau et Photovoltaïque.

Délibération, puis validation à l'unanimité des présents.

3) Affectation du résultat 2022

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de délibérer sur l'affectation du résultat 2022 en Général, Eau et Photovoltaïque.

Délibération, puis validation à l'unanimité des présents.

4) Vote du Budget Prévisionnel Principal, Eau, Photovoltaïque

Les Budgets prévisionnels 2023 Principal, Eau et Assainissement, Photovoltaïque ont été présentés à l'Assemblée.

Délibération, puis validation à l'unanimité des présents.

Remarques:

- 1- Les documents détaillés, soit les Comptes Administratifs 2022 (Général, Eau et Assainissement, Photovoltaïque), l'affectation des résultats ainsi que les Budgets Primitifs 2023 (Général, Eau et Assainissement, Photovoltaïque) sont consultables en mairie.
- 2 Pour le vote des Comptes Administratifs et des Budgets Prévisionnels, la date limite était fixée au 15 avril 2023.

5) Vote des taux des taxes locales

Monsieur Le maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de voter le taux d'indexationimpôts. Il annonce également la hausse de 7,5% faite par l'état sur la base. Monsieur le Maire propose de conserver les taux actuels et invite l'Assemblée à délibérer. Délibération, puis validation à l'unanimité par les présents.

6) Travaux de réparation réservoir, assainissement et captage

- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que divers points du réseau d'eaux usées présentent des fuites importantes et qu'il serait nécessaire d'effectuer des travaux en conséquence.

Monsieur le Maire présente le devis de Pyrénées – Environnement qui s'élève à 6040 € H.T. Il précise qu'une subvention peut être sollicitée auprès de Département 66 et invite l'Assemblée à délibérer.

Délibération, puis validation à l'unanimité par les présents.

- Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le réservoir d'eau potable présente des fissures (correspondant à une fuite de 8 à 10 m3/jour). Il est donc impératif d'effectuer des travaux de toute urgence.

Monsieur le Maire présente un devis de Pyrénées - Environnement qui s'élève à 20 956 € H.T pour les travaux d'étanchéité et reprise de maçonnerie du réservoir. Il précise que des subventions peuvent être sollicitées auprès du Département 66 et de l'Agence de l'Eau et invite l'Assemblée à délibérer.

Délibération, puis validation à l'unanimité par les présents.

- Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune de Nohèdes est alimentée en eau potable par les captages de Rourède (3 ouvrages captants) depuis 2005. Des baisses de débits sur les captages 1 et 2 ont été constatées ainsi qu'une venue d'eau arrivant au pied du captage 3.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de Pyrénées − Environnement qui s'élève à 27 800 € H.T. pour améliorer la ressource de la zone « Rourède ». Actuellement, nous attendons un rapport d'un hydrogéologue dont les honoraires s'élèvent à environ 2000 €. Il précise que des subventions peuvent être sollicitées auprès du Département 66 et de l'Agence de l'Eau.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer.

Délibération, puis validation à l'unanimité des présents.

7) Acquisition de parcelles à Madame SALABERT

Monsieur le Maire informe à l'Assemblée que Madame Salabert Danielle vend des parcelles situées en zone agricole sur le territoire de Nohèdes (B 130 / B 710 / B 713 / B 721 / B 894) d'une superficie globale de 3h 97ca 15a. Celles-ci permettront de récupérer certaines parties de voies et réseaux.

Le prix pour l'ensemble des parcelles énumérées ci-dessus serait d'un montant net vendeur de 2800 € et les frais à la charge de la commune.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer.

Délibération, puis validation à l'unanimité des présents.

8) Questions diverses

SPANC 66

Le Conseil Municipal a été questionné sur la fréquence de contrôle de vidange des fosses septiques ainsi que la dernière fois qu'un contrôle a été effectué.

Il sera vérifié auprès du SPANC 66 la fréquence des contrôles qui doivent être fait auprès des fosses septiques et quand ces derniers ont eu lieu.

COMPETENCE EAU

Monsieur le Maire et Monsieur le Maire-Adjoint ont assisté à une réunion sur le transfert de la compétence de l'eau à la Communauté de Communes le 1er janvier 2026.

Une réflexion sur les tarifs de l'eau doit être engagée.

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal l'avancée des travaux concernant les compteurs d'eau (77). Ils débutent le 22 mars 2023. L'entreprise envisage l'installation de 2 compteurs par jour. Monsieur le Maire précise qu'il y aura un délai entre la pose des compteurs et la mise en service.

INCENDIE

Un questionnement sur les incendies dans le village ou aux alentours a été relevé. Tout un travail est en train de se mettre en place sur plusieurs points :

- La communication (définir une procédure autant vis à vis des citoyens que la correspondance avec les services adéquats).
- un plan (matrice)
- Un schéma directeur dont Monsieur le Maire annonce que nous l'attendons.